

Liste des délibérations du Conseil Municipal SEANCE du 5 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux

Et le 5 décembre à 19 heures,

Date de la convocation :

30/10/2022

Nombre de Conseillers : 15

Présents : 9

Votants : 14

Procurations : 5

les membres du Conseil Municipal de la commune de Brangues régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Sous la présidence de Sylvain GRANGER, Maire

Présents :

Sylvain GRANGER, Corrine PERRET, Germaine BUYRET, Laura ESCOBAR, Robert PYOT, Mallaury SOTTIZON, Lucien MORALES-HERNANDEZ, Eric MICHOU, Daniel REVELLO,

Absents excusés : Alix LARCHEY, Roland BIGAT, Stéphane DUCARRE, Sandrine BOURGEY, Aurélie MASSE, Coralie DA COSTA.

De Roland BIGAT à Corrine PERRET, Sandrine BOURGEY à Laura ESCOBAR et Coralie DA COSTA à Sylvain GRANGER. d'Aurélie MASSE à Germaine BUYRET et d'Alix LARCHEY à Lucien MORALES-HERNANDEZ,

Monsieur Robert PYOT est désigné secrétaire de séance à l'unanimité assisté de Madame Corrine PERRET.

✚ Approbation du procès-verbal de la séance du 7 novembre 2022, sans demande de modification
Adopté à l'unanimité

✚ Instauration d'un nouveau règlement d'affouage entrant en vigueur le 17 décembre 2022
Adopté à l'unanimité

✚ Affouages 2023 de la forêt communale et désignation de 3 garants de coupe
Adopté à l'unanimité

✚ Création d'un poste d'agent recenseur à l'occasion du recensement 2023, rémunéré forfaitairement à hauteur de 900 € Bruts
Adopté à l'unanimité

- ✦ Demande de DETR dans le cadre de l'inondation des voiries communales (Route de Tours et Route du Gravier)

Adopté à l'unanimité

- ✦ Tarifs de refacturation aux communes de résidence des élèves de l'école publique

Adopté à l'unanimité

- ✦ Versement d'une subvention de 75 € à l'EFMA pour un élève accueilli durant l'année 2022/2023

Adopté à l'unanimité

- ✦ Accord sur le versement d'un acompte à l'entreprise SEIGLE Alexandre d'un montant de 6000 €

Adopté à l'unanimité

- ✦ Relevé des décisions prises, des autorisations d'urbanisme délivrées et des préemptions exercées depuis le 7 novembre 2022

Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, le maire clôture la séance à 22h.

Liste affichée le 12 décembre 2022

Délibérations mises à disposition du public le 12 décembre 2022



Le Maire,

Sylvain GRANGER